

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : Mme GARRET (pouvoir M. MARTIN) - Mme DELEBARRE (pouvoir M. MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Budget Primitif pour l'exercice 2008 - Rapport général**

Monsieur Guy Gillot, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget primitif 2008 dont les grandes orientations ont été débattues au cours de notre séance du 12 novembre dernier.

L'équilibre de ce budget a pu être réalisé, notamment, avec un produit des contributions directes de 79,47 M€, la dotation globale de fonctionnement (37,512 M€), les dotations de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise (35,886 M€), les subventions de fonctionnement et d'investissement prévues à hauteur de 28,833 M€, le produit des cessions (11,97 M€) et un recours à l'emprunt de 13,142 M€.

**BUDGET GÉNÉRAL**

Le budget général de la Ville comprend le budget principal et les trois budgets annexes du Stationnement, de l'Auditorium et de la ZAC Clemenceau Boudronnée.

Pour l'année 2008, il s'élève à :

- en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 286 704 700 € contre 266 061 500 € en 2007, soit une augmentation de 7,76 %,
- en mouvements réels : 266 949 700 € contre 246 893 270 € en 2007, soit une augmentation de 8,12 %.

Les évolutions, constatées en millions d'euros, sur les deux sections et en mouvements réels, sont les suivantes :

SECTION	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2007	BP 2008	% évol.	BP 2007	BP 2008	% évol.
Fonctionnement	189,879	197,655	+ 4,10%	203,547	214,991	+ 5,6 %
Investissement	57,014	69,295	+ 21,5%	43,346	51,959	+ 19,9 %
<b>Total</b>	<b>246,893</b>	<b>266,950</b>	<b>+8,12 %</b>	<b>246,893</b>	<b>266,950</b>	<b>+ 8,12 %</b>

Il est à présent proposé d'étudier chacun de ces budgets dans le détail.

## BUDGET PRINCIPAL

Les crédits inscrits sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	189 027 600	60 861 000	249 888 600
Dépenses d'ordre	12 825 400	1 234 500	14 059 900
<b>Total dépenses</b>	<b>201 853 000</b>	<b>62 095 500</b>	<b>263 948 500</b>
Recettes réelles	200 948 500	48 940 100	249 888 600
Recettes d'ordre	904 500	13 155 400	14 059 900
<b>Total recettes</b>	<b>201 853 000</b>	<b>62 095 500</b>	<b>263 948 500</b>

### I – SECTION de FONCTIONNEMENT

#### A - Les dépenses de fonctionnement

**Les dépenses réelles** de fonctionnement comprennent les frais de personnel, les charges à caractère général et exceptionnelles, les intérêts de la dette et les subventions, hors subventions d'équipement comptabilisées en section d'investissement.

Ces dépenses s'élèvent à 189,028 M€ et progressent de 4,06 % par rapport au budget primitif 2007. Elles se décomposent ainsi :

	BP 2007	BP 2008	% variation
Charges de personnel	104 191 000	107 741 540	+ 3,41 %
Charges à caractère général	36 439 626	38 454 087	+ 5,53 %
Autres charges de gestion courante	27 324 404	28 316 047	+ 3,63 %
Charges financières	7 416 000	8 447 500	+ 13,91 %
Charges exceptionnelles	5 957 410	5 782 726	- 2,93 %
Divers	318 000	285 700	- 10,16 %
<b>TOTAL</b>	<b>181 646 440</b>	<b>189 027 600</b>	<b>+ 4,06 %</b>

**1 – Les charges de personnel (chapitre 012)** représentent 107,741 M€. L'augmentation de 3,41 % s'explique par :

- l'évolution prévisionnelle des salaires sur la base d'une augmentation des traitements, charges comprises, de + 0,8 % au 1er janvier 2008,
- le traditionnel G.V.T (Glissement – Vieillesse – Technicité),
- la prise en compte de mesures catégorielles relatives à la répercussion financière de la bonification indiciaire de fin de carrière ainsi que le coût occasionné par le changement de statut des moniteurs de musées et par les reclassements d'échelles,
- les crédits nécessaires à la validation des services auxiliaires des agents qui ont pu être titularisés après de longues années passées dans des emplois précaires et rémunérés à l'heure.

Pour contenir la masse salariale, il est proposé d'agir sur les remplacements d'agents admis à la retraite, ainsi que sur le nombre de postes créés.

Au budget 2008, les dépenses de personnel représentent 57 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 57,35 % en 2007.

**2 – Les charges à caractère général (chapitre 011)** totalisent 38,454 M€. Ce chapitre connaît une hausse de 5,53 % et représente 20,34 % des dépenses de fonctionnement.

Divers facteurs sont à l'origine de cette augmentation.

En premier lieu, des services nouveaux seront offerts aux Dijonnais :

- une crèche et une halte-garderie de quatre-vingts places dans le quartier de la Toison d'Or,
- une crèche dans le quartier Junot pour soixante enfants.

Des structures ouvertes en 2007, comme la médiathèque Champollion, la maison de quartier de la Fontaine d'Ouche ou le restaurant du personnel, fonctionneront en année pleine.

Parmi les autres principales charges à caractère général figurent des crédits destinés à honorer les contrats de service conclus avec des entreprises (4,697 M€) et, notamment, le contrat d'entretien et de renouvellement de l'éclairage public et celui relatif à la gestion énergétique et à la rénovation des chaufferies.

L'augmentation des sommes inscrites à ce chapitre est également la conséquence de l'évolution des dépenses courantes telles que :

- les achats de denrées alimentaires nécessaires à la restauration scolaire et aux autres services desservis par la cuisine centrale (2,748 M€),
- la maintenance des équipements qui résulte souvent de nouvelles normes de sécurité à respecter (3,796 M€),
- les frais d'énergie et d'électricité (1,865 M€) et l'achat de fournitures diverses (1,808 M€) et de petit équipement (1,183 M€).

**3 – Les charges de gestion courante (chapitre 65)**, d'un montant de 28,316 M€, progressent de 3,63 %.

- ◆ *Les subventions de fonctionnement versées aux associations et organismes de droit privé*

Les crédits inscrits en 2008 à la nature 6574 s'élèvent à 12,899 M€ contre 12,223 M€ en 2007 (+5,45 %).

Les crédits consacrés au seul monde associatif représentent 8,236 M€ en 2008 contre 7,99 M€ en 2007.

L'enveloppe budgétaire constituée cette année comprend la quasi intégralité des crédits réservés aux associations tant au titre du budget primitif que du budget supplémentaire, ce qui explique la progression de 3,08 % entre 2007 et 2008.

Figurent également à cette rubrique les participations versées à l'Office de Tourisme (1,007 M€), au Comité d'Action Sociale du personnel (0,774 M€ au titre du budget principal, 0,796 M€ avec les budgets annexes), aux écoles sous contrat d'association (0,874 M€), ainsi qu'à la crèche Jean Jaurès (0,238 M€), pour ne citer que les plus importantes.

- ◆ *Les autres participations (9,883 M€) seront consacrées, pour l'essentiel :*

- au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale : 8,085 M€ au total dont 7,951 M€ pour la seule subvention d'équilibre ; cette aide progresse de 14,57 % par rapport au budget primitif 2007 ; cette évolution est due à la diminution de la participation du Crédit Municipal,
- à la cogestion des centres sociaux, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales : 1,367 M€,
- à la carte « culture étudiant » et au financement des correspondants de nuit : 0,19 M€,
- à la caisse des écoles : 0,06 M€.

- ◆ *Les subventions d'équilibre aux budgets annexes : 4,295 M€*

Ces subventions, qui concernent les budgets annexes du Stationnement et de l'Auditorium, évoluent de la manière suivante :

	BP 2007	BP 2008	% variation
Stationnement	1,358 M€	1,316 M€	- 3,09 %
Auditorium	2,909 M€	2,979 M€	+ 2,41 %

Il convient de rapprocher la subvention d'équilibre du budget de l'Auditorium du chapitre des charges exceptionnelles, où se trouve comptabilisée la subvention en faveur de la régie du Grand Théâtre (4,865 M€ à comparer aux 4,864 M€ attribués en 2007).

Si l'on totalise les deux participations, on obtient, pour le Duo Dijon, une subvention d'équilibre de 7,844 M€ contre 7,773 M€ au précédent budget (+0,9 %).

Cette stabilité est obtenue grâce aux opérations de réaménagement de dette qui ont pu être réalisées mais également à la future programmation culturelle proposée par la nouvelle direction, qui, si elle génère des dépenses supérieures à l'an passé, promet, en contrepartie, une forte évolution des recettes propres.

Au budget du Stationnement, la subvention d'équilibre est en diminution de 3,09 % par rapport au budget précédent (- 0,042 M€), les réaménagements de dette opérés ayant permis de minorer la charge des intérêts.

#### **4 – Les charges financières (chapitre 66)**

Sur 8,447 M€ inscrits au budget principal, 8,228 M€ correspondent aux intérêts de la dette. La différence (0,219 M€) est destinée à payer les intérêts sur opérations de trésorerie.

Le montant des charges financières rapporté à l'ensemble des budgets concernés (Ville – Stationnement et Auditorium) s'élève globalement à 9,956 M€. A titre comparatif, cette prévision était de 8,965 M€ au budget 2007.

L'augmentation prévisionnelle est due à une anticipation sur la hausse des taux.

Le poids total de l'endettement, comprenant le remboursement du capital de la dette, inscrit en section d'investissement, sera à nouveau évoqué un peu plus loin.

#### **5 – Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 5,783 M€**

Figurent essentiellement à ce chapitre les subventions de fonctionnement accordées aux régies du Grand Théâtre (4,865 M€) et de la Vapeur (0,61 M€), ainsi que le crédit réservé aux bourses attribuées aux élèves de l'enseignement supérieur (0,150 M€).

### **B - Les recettes de fonctionnement**

Celles-ci passent de 193,854 M€ au budget primitif 2007 à 200,948 M€ au budget primitif 2008, soit 7,094 M€ supplémentaires (+ 3,66 %).

Elles se présentent ainsi :

	BP 2007	BP 2008	% variation
Produits des services et du domaine	10 483 250	11 343 410	+ 8,21 %
Impôts et taxes	124 917 630	129 259 500	+ 3,48 %
Dotations et subventions	51 578 120	53 093 760	+ 2,94 %
Autres produits de gestion courante	6 286 200	6 652 030	+ 5,82 %
Produits exceptionnels et divers	588 800	599 800	+ 1,87 %
<b>TOTAL</b>	<b>193 854 000</b>	<b>200 948 500</b>	<b>+ 3,66 %</b>

**1 – Les produits des services et du domaine (chapitre 70)**, comptabilisés à hauteur de 11,343 M€, progressent de 0,860 M€ (+ 8,21 %).

Cette augmentation provient essentiellement (0,654 M€) de la très forte fréquentation des services extra et périscolaires et des restaurants scolaires qui s'accompagne de l'ouverture de cinq nouveaux Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et de seize nouveaux sites d'accueil périscolaire.

La qualité des prestations fournies liée à une tarification adaptée aux revenus des familles expliquent l'attractivité de ces services.

Par ailleurs, la reprise en gestion directe du restaurant du personnel permet de constater une recette supplémentaire de 0,382 M€ correspondant aux prix payés par les agents.

**2 – Les impôts et taxes (chapitre 73)** totalisent 129,259 M€ (124,918 M€ en 2007).

- ♦ Le produit attendu de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties est estimé à 79,465 M€ (y compris le rôle supplémentaire).

Il augmente de 5,49 % par rapport au budget primitif 2007 (75,330 M€).

La progression réelle sera fortement dépendante de l'évolution physique des bases, c'est-à-dire de l'évolution du périmètre assujéti, mais aussi de l'actualisation légale qui sera inscrite dans la loi de finances rectificative 2007, annoncée, aujourd'hui, à 1,6 %.

En ce qui concerne l'évolution des taux, elle dépendra, bien entendu, de la décision que prendra l'Etat, les prévisions de la Ville ayant été réalisées sur la base d'une reconduction de l'actualisation légale 2007, soit + 1,8 %. Si l'Etat ne maintient pas un taux équivalent, la Ville sera amenée à en tirer les conclusions qui s'imposent pour préserver l'équilibre du budget.

En tout état de cause, il conviendra d'assumer les conséquences financières de la perte de recettes consécutive à la stagnation des dotations.

- ♦ Les dotations de compensation et de solidarité versées par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise sont prévues à hauteur de 35,886 M€.

A titre de comparaison, la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat sera de l'ordre de 37,512 M€.

L'attribution de compensation est identique à celle de l'année 2007 (28,578 M€) ; en effet, aucun nouveau transfert de compétence, qui conduirait à une diminution de cette attribution, n'est prévu.

La dotation de solidarité communautaire, qui s'élève à 7,308 M€, progresse de 0,109 M€ (+ 1,52 %).

- ♦ Les autres taxes représentent 13,908 M€.

Elles concernent, pour l'essentiel, les droits de mutation et la taxe sur la publicité foncière (6 M€), les droits de stationnement (3,849 M€), les droits de places (0,579 M€), la taxe sur l'électricité (2,226 M€) et la taxe de séjour (0,395 M€).

**3 – Les dotations et subventions (chapitre 74)** totalisent 53,094 M€ dont 42,529 M€ pour les dotations et compensations fiscales versées par l'Etat (42,6 M€ au budget primitif 2007).

- ♦ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (37,512 M€) comprend :
  - la Dotation Forfaitaire..... 34,725 M€  
principal concours financier de l'Etat, elle ne devrait augmenter que de 1 % par rapport au montant perçu en 2007 (34,381 M€) ; cette hausse est inférieure à l'inflation prévisionnelle, évaluée à 1,6 %,
  - la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)..... 2,375 M€  
Une évolution possible de 5 % a été retenue pour le calcul de cette dotation ;
  - la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)..... 0,412 M€

Si la dotation forfaitaire avait évolué au rythme de l'inflation au cours des cinq années écoulées, la Ville aurait perçu une recette supplémentaire de 1,927 M€.

Deux autres dotations d'Etat sont à signaler :

- ♦ La Dotation Générale de Décentralisation (DGD)..... 0,935 M€
- ♦ La Dotation Spéciale au titre des Instituteurs (DSI)..... 0,0849 M€

Les compensations fiscales totalisent, pour leur part, 3,997 M€, et accusent une baisse de 13,82 % par rapport au montant perçu en 2007.

Parmi ces compensations, la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP), qui constitue une variable d'ajustement du contrat de croissance, diminue fortement d'année en année, ainsi que le démontre le tableau suivant :

	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	BP 2008
Compensations fiscales	5,93 M€	5,33 M€	5,02 M€	4,79 M€	4,638 M€	3,997 M€
dont DCTP	2,88 M€	2,77 M€	2,41 M€	2,19 M€	1,937 M€	1,513 M€

Globalement, entre 2003 et 2008, les compensations fiscales auront subi une érosion de 1,933 M€ dont 1,367 M€ pour la seule DCTP.

- ◆ Les autres participations, d'un montant total de 10,564 M€ (contre 8,978 M€ en 2007), proviennent de l'Etat pour les emplois aidés (0,730 M€), de la Région (1,660 M€ hors Auditorium), du Département (0,482 M€ hors Auditorium) et d'organismes divers (7,692 M€) tels que la Caisse d'Allocations Familiales (6,961 M€), qui participe aux dépenses de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance et des services péri et extrascolaires.
- ◆ On constatera, également, pour la première fois en 2008, la participation des collectivités à l'équilibre du restaurant du personnel (0,390 M€, dont 0,378 M€ pour le personnel de la Ville).

Enfin, il convient de rappeler plus particulièrement le montant des aides de la Région Bourgogne, qui participe aux dépenses liées au 3ème cycle d'enseignement au Conservatoire (1,6 M€) et aide au financement des spectacles donnés par le Duo Dijon (1,2 M€, comptabilisés au budget de l'Auditorium).

Pour sa part, le Département participe au fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance (0,386 M€) et à celui de l'Auditorium (0,3 M€).

**4 – Les autres recettes (chapitres 75 – 76 – 77 – 013)** d'un montant global de 7,252 M€ comprennent en particulier :

◆ les revenus des immeubles et locations diverses.....	1,366 M€
◆ les redevances versées par les concessionnaires.....	5,286 M€
◆ les produits exceptionnels.....	0,281 M€
◆ les remboursements de charges de personnel.....	0,310 M€.

## II - SECTION d'INVESTISSEMENT

### A - Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement du budget principal s'élèvent à 60,861 M€ contre 55,272 M€ au budget primitif 2007. Elles évoluent de la manière suivante :

	<b>BP 2007</b>	<b>BP 2008</b>	<b>% variation</b>
Dépenses d'équipement	47 849 630	55 453 800	+ 15,89 %
dont :			
<i>Subventions d'équipement</i>	3 914 569	3 636 600	- 7,10 %
<i>Acquisitions d'immobilisations</i>	11 759 320	11 809 450	+ 0,43 %
<i>Travaux en cours</i>	32 175 741	40 007 750	+ 24,34 %
Dépenses financières	7 422 100	5 407 200	- 27,15 %
<b>TOTAL</b>	<b>55 271 730</b>	<b>60 861 000</b>	<b>+ 10,11 %</b>

**1 - Les dépenses d'équipement** représentent, à elles seules, 55,453 M€. Elles progressent de 15,89 %.

Les postes les plus significatifs sont les suivants

- ♦ **Les subventions d'équipement versées à des tiers..... 3,637 M€**  
**(chapitre 204)**

Les principales participations, amortissables sur cinq ou quinze ans selon la nature juridique du bénéficiaire, sont les suivantes

- OPAC de Dijon – Construction d'une maison de retraite dans le quartier de la Toison d'Or..... 1 071 600 €
- OPAC de Dijon – Recomposition urbaine des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche..... 1 000 000 €
- Bailleurs sociaux : surcharge foncière et équilibre des opérations de construction à loyer modéré..... 740 000 €
- Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure (SIOS). 185 000 €

contemporain.....	400 000 €
– Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat des Faubourgs.....	190 000 €
<b>♦ Les immobilisations incorporelles (chapitre 20).....</b>	<b>3,090 M€</b>

A ce chapitre figurent notamment des frais d'études relatifs aux opérations suivantes :

– le Musée des Beaux-Arts et ses réserves.....	566 000 €
– la reconstruction du groupe scolaire Montmuzard.....	550 000 €
– la requalification du stade Gaston Gérard.....	330 000 €
– la salle d'escalade des Grésilles.....	120 000 €

L'acquisition de logiciels et de progiciels figure également à ce chapitre pour un montant global de 552 500 €, ainsi que les frais d'insertion à hauteur de 104 500 €.

**♦ Les immobilisations corporelles (chapitre 21)..... 8,719 M€**

L'augmentation de 7,91 %, par rapport à 2007, est due essentiellement aux sommes inscrites pour :

– l'acquisition de la crèche Junot.....	1 700 000 €
– l'acquisition de locaux destinés au centre de jour.....	317 000 €
– l'acquisition de matériel informatique (renouvellement et extension).....	412 000 €

et les achats suivants :

– matériels divers .....	1 682 000 €
– véhicules.....	603 000 €
– mobilier.....	527 400 €
– installations, matériel et outillages techniques.....	479 500 €
– collections et oeuvres d'art.....	192 500 €

**♦ Le programme de travaux (chapitre 23) ..... 40,01 M€**

Il laisse apparaître une augmentation de 24,34 % par rapport à 2007 justifiée par les principales opérations suivantes :

➤ <u>Education</u> .....	5,57 M€
--------------------------	---------

Les opérations de réhabilitation les plus lourdes concernent les groupes scolaires Mansart (2 200 000 €), Drapeau (1 100 000 €), Monts de Vignes (660 000 €), York (250 000 €), Champollion (150 000 €) et Chevreul (100 000 €).

➤ Culture et patrimoine..... 3,52 M€

dont :

- construction d'un bâtiment pour abriter les réserves du Musée des Beaux-Arts..... 1 200 000 €
- Musée des Beaux-Arts – rénovation monuments historiques..... 1 000 000 €
- théâtre municipal - travaux d'aménagement et de sécurité..... 475 000 €
- restauration d'oeuvres d'art..... 386 500 €
- travaux dans divers établissements culturels ..... 118 000 €

➤ Sport et activités pour les jeunes..... 11,14 M€

dont :

- construction et rénovation des tribunes du Parc Municipal des Sports..... 7 345 200 €
- Programme de Renouvellement Urbain de la Fontaine d'Ouche - construction du Centre Municipal d'Initiation Sportive (CMIS)..... 1 225 000 €
- Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles salle d'escalade..... 700 000 €
- aménagement d'un terrain en gazon synthétique au stade de l'Eveil..... 500 000 €
- Aménagement de la salle des Poussots ..... 100 000 €
- MJC des Grésilles – construction d'un terrain de beach volley..... 35 000 €

➤ Affaires sociales..... 2,47 M€

*(auxquels il convient d'ajouter, pour mémoire, les dépenses d'acquisition de la crèche Junot, de 1,7 M€ et du centre de jour, de 0,317 M€)*

dont :

- maison de la petite enfance de la Fontaine d'Ouche..... 1 345 000 €
- travaux de rénovation du foyer des Bégonias..... 550 000 €
- travaux de rénovation du centre social Balzac..... 100 000 €

➤ Environnement..... 2,03 M€

dont :

- chaufferie-bois du service de l'environnement..... 690 000 €
- aménagement d'un square montée de Guise..... 170 000 €
- aménagement de l'allée des érables planes..... 120 000 €
- travaux de mise en valeur des combes dijonnaises 70 000 €

➤ Aménagement urbain, voirie et stationnement..... 11,17 M€

dont :

- modernisation et sécurisation de l'éclairage public 1 862 000 €
- travaux de dépollution du site des Verriers..... 1 800 000 €
- Programme de Renouveau Urbain de la  
Fontaine d'Ouche – travaux boulevards Bachelard  
et Kir ..... 1 500 000 €
- réaménagement rue Pierre de Coubertin..... 1 300 000 €
- Opération de Renouveau Urbain des Grésilles
- travaux avenue Champollion et rue Joliot Curie..... 900 000 €
- modernisation et entretien de la voirie..... 810 000 €
- réfection du pont rue Hoche..... 400 000 €

➤ Commerce, tourisme..... 0,24 M€

dont :

- travaux de réfection et remplacement de stores  
aux halles centrales..... 85 000 €
- travaux de rénovation au parc des expositions..... 30 000 €

➤ Services généraux et divers..... 3,86 M€

dont :

- remplacement du système de détection incendie au  
Palais des Ducs et dans divers bâtiments municipaux 350 000 €
- travaux de rénovation à la Maison des Associations 240 000 €
- mise en sécurité de chaufferies..... 211 000 €

## **2 – Les dépenses financières**

Aux dépenses d'équipement s'ajoutent les dépenses financières (5,407 M€), en diminution de près de 27,15 % par rapport à l'exercice précédent.

Ces dépenses sont constituées, pour l'essentiel, par le remboursement des capitaux d'emprunts (5,358 M€).

### **♦ La dette (chapitre 16)**

Les réaménagements réalisés, notamment cette année, sur l'encours de la dette, permettent de constater une nouvelle baisse de l'annuité en capital de l'emprunt.

En 2008, le remboursement du capital de la dette est évalué à 6,635 M€ au budget général (hors remboursement afférent à la ZAC Clemenceau-Boudronnée) et à 5,358 M€ au seul budget principal.

Pour obtenir le montant de l'annuité totale de la dette à la charge de la collectivité, il convient d'ajouter au capital à rembourser le montant des intérêts d'emprunts qui figurent en section de fonctionnement (chapitre 66) et qui s'élèvent à 9,737 M€ pour le budget général et à 8,228 M€ pour le budget principal (hors intérêts prévisionnels dus au titre de la ligne de trésorerie).

Sur la base de ce calcul, l'annuité de dette qui ressort des inscriptions budgétaires 2008 s'élève à 16,372 M€ pour le budget général et à 13,586 M€ pour le budget principal.

Le tableau ci-dessous permet de constater l'évolution favorable de l'annuité sur une période de sept ans, depuis 2001 grâce aux réaménagements d'emprunts qui ont pu utilement être réalisés, même si la hausse des taux envisagée sur les marchés financiers devrait se poursuivre en 2008.

	<b>CA 2001</b>	<b>CA 2002</b>	<b>CA 2003</b>	<b>CA 2004</b>	<b>CA 2005</b>	<b>CA 2006</b>	<b>BP 2007</b>	<b>BP 2008</b>
Budget principal	23,50 M€	21,56 M€	22,13 M€	14,67 M€	16,11 M€	14,49 M€	14,558 M€	13,586 M€
Budget général	28,57 M€	26,55 M€	26,66 M€	17,37 M€	18,98 M€	17,26 M€	16,960 M€	16,372 M€

## **B - Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement du budget principal s'élèvent à 48,940 M€. Elles progressent de 13,64 % et se présentent de la manière suivante :

	<b>BP 2007</b>	<b>BP 2008</b>	<b>% variation</b>
Dotations et fonds propres	6 175 000	6 730 000	+ 8,99 %
Subventions d'investissement	8 550 800	16 629 500	+ 94,48 %
Produit des cessions	8 297 500	11 970 500	+ 44,27 %
Remboursements divers	512 270	2 338 800	+ 356,56 %
Produits des emprunts	19 528 600	11 271 300	- 42,28 %
<b>TOTAL</b>	<b>43 064 170</b>	<b>48 940 100</b>	<b>+ 13,64 %</b>

**1 – Les dotations et fonds propres (chapitre 10)..... 6,73 M€**

parmi lesquels figurent :

- le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)..... 5 400 000 €  
dont l'augmentation est proportionnelle à la croissance des  
dépenses d'équipement
- la taxe locale d'équipement (TLE)..... 800 000 €
- le versement pour dépassement du plafond légal de densité  
(PLD)..... 530 000 €

**2 – Les subventions d'investissement (chapitre 13)..... 16,630 M€**

Certains projets énumérés précédemment sont subventionnés à hauteur de 13 M€, notamment par l'Etat (3,163 M€), la Région (5,528 M€), le Département (3,103 M€) et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise (1,147 M€).

On peut citer, entre autres :

- la rénovation du Parc Municipal des Sports :
  - participation de la Communauté de l'Agglomération  
Dijonnaise 1 500 000 €
  - participation de la Région..... 1 900 000 €
  - participation du Département..... 1 200 000 €
- l'aménagement du secteur cyclable :
  - participation de la Communauté de l'Agglomération  
Dijonnaise 50 000 €
- le Musée des Beaux-Arts – rénovation – réserves -  
restaurations d'oeuvres :
  - participations du Département..... 250 000 €
  - participation de l'Etat..... 1 000 000 €
  - participations de la Région..... 360 000 €

• participation de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise .....	250 000 €
---	-----------

– l'aménagement des boulevards Bachelard et Kir :

• participation de l'Etat.....	170 000 €
• participation de la Région.....	500 000 €
• participation du Département.....	130 000 €

Par ailleurs, le produit des amendes de police, qui est affecté à des opérations d'équipements de voirie ou de stationnement, figure également à ce chapitre pour un montant de 2,030 M€.

**3 – Le produit des cessions d'immobilisations (chapitre 024)..... 11,970 M€**

La cession de biens immobiliers dont la Ville n'a plus l'usage et dont l'entretien s'avère coûteux, permet de participer activement à l'effort d'équipement.

Des recettes sont ainsi attendues de la vente d'immobilisations sur les sites Audra (2,8 M€) et Epirey (2 M€). La vente de l'hôtel Aubriot est également prévue à hauteur de 2,6 M€ de même que certains logements désaffectés situés dans les groupes scolaires pour 1,9 M€.

Par ailleurs, les cessions consenties à prix coûtant dans le cadre de l'aide au secteur locatif sont prévues à hauteur de 0,3 M€.

**4 – Les autres produits d'immobilisations (chapitres 23 – 27)..... 2,338 M€**

La principale recette correspond au remboursement d'une partie du "prêt" affecté par le budget principal à l'équilibre du budget annexe de la ZAC Clemenceau-Boudronnée, lorsque ce dernier a été créé en 1999. Une recette de 2,3 M€ s'avère possible en 2008 avec la cession de droits à bâtir à la société Lazard.

**5 – Le produit des emprunts (chapitre 16)..... 11,271 M€**

En 2008, le produit des emprunts représente 20,33 % des dépenses d'équipement du budget principal.

Grâce à l'épargne positive qui devrait se dégager de la section de fonctionnement, aux subventions des partenaires financiers, aux cessions d'immobilisations et à la bonne maîtrise de la gestion de la dette, le recours à l'emprunt restera limité au regard des équipements lourds qui seront réalisés en 2008.

Après examen du budget principal, il convient à présent d'étudier les budgets annexes, qui ont déjà été évoqués lorsque les subventions d'équilibre en provenance du budget principal ont été examinées.

## BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

Ce budget s'élève à :      8 287 800 € en mouvements budgétaires,  
                                       7 210 100 € en mouvements réels.

Pour chacune des deux sections, les crédits inscrits (en euros) sont les suivants :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
Dépenses réelles	3 563 600	3 647 100	7 210 700
Dépenses d'ordre	1 017 100	60 000	1 077 100
<b>Total dépenses</b>	<b>4 580 700</b>	<b>3 707 100</b>	<b>8 287 800</b>
Recettes réelles	4 520 700	2 690 000	7 210 700
Recettes d'ordre	60 000	1 017 100	1 077 100
<b>Total recettes</b>	<b>4 580 700</b>	<b>3 707 100</b>	<b>8 287 800</b>

La quasi stabilité des crédits inscrits à la section de fonctionnement par rapport à 2007 (+ 0,21 %) est permise grâce à une diminution des charges financières liée à des opérations de réaménagement de dette.

La très forte progression des crédits en section d'investissement par rapport à 2007 (+ 234,27 %) résulte de l'inscription d'une dépense de 1,5 M€ pour l'acquisition des parkings silos dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain de la Fontaine d'Ouche et de 1 M€ pour leur réhabilitation.

Face à ces dépenses majeures, des subventions sont attendues à hauteur de 1,148 M€ de la part de la Région Bourgogne (0,689 M€) et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise (0,459 M€).

## BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

Ce budget s'élève à :        6 346 800 € en mouvements budgétaires,  
                                       5 786 000 € en mouvements réels.

Pour chacune des deux sections, les crédits inscrits (en euros) sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	5 049 200	736 800	5 786 000
Dépenses d'ordre	487 800	73 000	560 800
<b>Total dépenses</b>	<b>5 537 000</b>	<b>809 800</b>	<b>6 346 800</b>
Recettes réelles	5 464 000	322 000	5 786 000
Recettes d'ordre	73 000	487 800	560 800
<b>Total recettes</b>	<b>5 537 000</b>	<b>809 800</b>	<b>6 346 800</b>

Les dépenses de fonctionnement de l'Auditorium progressent de 10,58 % en raison de l'augmentation des charges financières, mais aussi d'une programmation culturelle plus riche qui devrait engendrer des recettes plus importantes. L'ensemble de ces éléments permet de maintenir l'évolution de la subvention d'équilibre émanant du budget principal, à un niveau acceptable (2,979 M€ au lieu de 2,909 M€ en 2007). Il convient de rappeler, par ailleurs, que le budget du Duo Dijon n'évolue globalement que de 0,9 %.

Les subventions accordées par la Région (1,2 M€) et le Département (0,3 M€) sont maintenues.

En investissement, le remboursement du capital de la dette, d'un montant de 411 000 € est en baisse de 136 500 € par rapport au budget primitif 2007. Cette diminution résulte des réaménagements de dette effectués en 2007.

Divers travaux et équipements sont, par ailleurs prévus à hauteur de 325 800 € (acquisition de matériel « son, lumière et vidéo », travaux de sécurité et devant permettre des économies d'énergie, remplacement de fluide "frigogène", etc.).

## BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE

Ce budget s'élève à :        8 121 600 € en mouvements budgétaires,  
   4 064 400 € en mouvements réels.

Pour chacune des deux sections, les crédits inscrits (en euros) sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	14 400	4 050 000	4 064 400
Dépenses d'ordre	4 050 000	7 200	4 057 200
<b>Total dépenses</b>	<b>4 064 400</b>	<b>4 057 200</b>	<b>8 121 600</b>
Recettes réelles	4 057 200	7 200	4 064 400
Recettes d'ordre	7 200	4 050 000	4 057 200
<b>Total recettes</b>	<b>4 064 400</b>	<b>4 057 200</b>	<b>8 121 600</b>

Ce budget prévoit les crédits nécessaires à la réalisation des écritures comptables résultant de la cession de 15 000 m<sup>2</sup> de droits à bâtir à la société Lazard à hauteur de 4,050 M€ dont 2,3 M€ à percevoir en 2008, le versement du solde (1,75 M€) devant intervenir d'ici fin 2010.

A titre récapitulatif, les montants, en valeurs réelles et en mouvements budgétaires, des dépenses et des recettes arrêtées au budget principal ainsi qu'aux budgets annexes sont les suivants :

	<b>en valeurs réelles</b>	<b>en mouvements budgétaires</b>
	<b><u>dépenses</u></b> <b><u>et recettes</u></b>	<b><u>dépenses</u></b> <b><u>et recettes</u></b>
. Budget principal	249 888 600 €	263 948 500 €
. Budget du Stationnement	7 210 100 €	8 287 800 €
. Budget de l'Auditorium	5 786 000 €	6 346 800 €
. Budget de la ZAC Clemenceau-Boudronnée	4 064 400 €	8 121 600 €
	<hr/>	<hr/>
<b>TOTAL</b>	<b>266 949 700 €</b>	<b>286 704 700 €</b>

Si vous suivez l'avis favorable de votre Commission Plénière, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue des débats d'orientation budgétaire relatifs à l'exercice 2008, le 12 novembre 2007, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal,

- adopter le budget primitif de l'exercice 2008 pour le budget principal et pour chacun des budgets annexes, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement,

- me donner, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire.

PUBLIÉ LE 27.12.07

Rapport adopté à la majorité par :

- 43 voix pour
- 10 voix contre
- 1 abstention

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

26 DEC. 2007



Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT